

Foyer-ARAG

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	31 787
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	64
Actions - cotées	R0110	64
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	24 952
Obligations d'État	R0140	5 782
Obligations d'entreprise	R0150	19 170
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	6 772
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	792
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	549
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 063
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	35 193

Foyer-ARAG

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	18 492
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	18 492
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	16 968
Marge de risque	R0550	1 524
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	1 057
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	110
Autres dettes (hors assurance)	R0840	966
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	20 634
Excédent d'actif sur passif	R1000	14 558

Foyer-ARAG

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
		R0010	BE	
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	12 350	1 186	13 536
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140		294	294
Net	R0200	12 350	892	13 242
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	12 007	1 078	13 085
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240		294	294
Net	R0300	12 007	784	12 791
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	5 411	511	5 922
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340		63	63
Net	R0400	5 411	448	5 859
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
Dépenses engagées	R0550	3 419	369	3 788
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			

Foyer-ARAG

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance		Pertes pécuniaires diverses
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
<i>Provisions pour primes</i>														
Brut - total	R0060										1 962			1 962
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140										0			0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										1 962			1 962
<i>Provisions pour sinistres</i>														
Brut - total	R0160										15 006			15 006
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										0			0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										15 006			15 006
Total meilleure estimation - brut	R0260										16 968			16 968
Total meilleure estimation - net	R0270										16 968			16 968
Marge de risque	R0280										1 524			1 524
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										0			0
Meilleure estimation	R0300										0			0
Marge de risque	R0310										0			0
Provisions techniques - Total														
Provisions techniques - Total	R0320										18 492			18 492
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330										0			0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340										18 492			18 492

Foyer-ARAG

S.19.01.21 - 01

Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	20020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											68
N-9	R0160	410	593	432	252	161	105	78	51	16	8	
N-8	R0170	393	626	509	299	200	124	69	81	61		
N-7	R0180	444	610	485	357	227	154	90	137			
N-6	R0190	465	785	649	449	222	108	180				
N-5	R0200	524	875	609	455	263	235					
N-4	R0210	607	759	638	435	236						
N-3	R0220	635	1 009	892	502							
N-2	R0230	692	1 489	898								
N-1	R0240	888	1 399									
N	R0250	795										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		68	68
R0160		8	2 105
R0170		61	2 363
R0180		137	2 503
R0190		180	2 856
R0200		235	2 962
R0210		236	2 675
R0220		502	3 039
R0230		898	3 079
R0240		1 399	2 287
R0250		795	795
Total	R0260	4 520	31 492

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											91
N-9	R0160										83	
N-8	R0170									266		
N-7	R0180								235			
N-6	R0190							561				
N-5	R0200						637					
N-4	R0210					901						
N-3	R0220				1 453							
N-2	R0230			2 527								
N-1	R0240		3 835									
N	R0250	4 549										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		91
R0160		75
R0170		246
R0180		221
R0190		536
R0200		618
R0210		885
R0220		1 439
R0230		2 518
R0240		3 831
R0250		4 545
Total	R0260	15 006

Foyer-ARAG

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	18 492	0	0	126	0
Fonds propres de base	R0020	13 558	0	0	-92	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	13 558	0	0	-92	0
Capital de solvabilité requis	R0090	8 348	0	0	37	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	13 558	0	0	-92	0
Minimum de capital requis	R0110	2 791	0	0	13	0

Foyer-ARAG

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	252	252			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	13 306	13 306			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	13 558	13 558			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	13 558	13 558			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	13 558	13 558			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	13 558	13 558	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	13 558	13 558	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	8 348				
Minimum de capital requis	R0600	2 791				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,62				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,86				

Foyer-ARAG

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	14 558
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	252
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	13 306
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 132
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 132

Foyer-ARAG

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 524		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	171		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	7 239		
Diversification	R0060	-2 037		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 896		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	509
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 057
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8 348
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	8 348
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Foyer-ARAG

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	2 791

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	16 968	13 242
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 791
Capital de solvabilité requis	R0310	8 348
Plafond du MCR	R0320	3 757
Plancher du MCR	R0330	2 087
MCR combiné	R0340	2 791
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	2 791